 **AIDE A L’IMPRESSION**

**DE CATALOGUES D’EDITEURS**

**Année 2018**

**Conditions d’éligibilité**

*La structure d’édition*

. L’activité d’édition doit être principale et figurer dans l’objet social et les statuts. Les structures associatives sont éligibles à condition que l’édition soit l’activité principale ;

. Etre installée en Auvergne-Rhône-Alpes depuis au moins un an et disposer d’un catalogue d’au moins 3 titres (hors livre de commande et ouvrage dont l’éditeur est l’auteur). Le rythme de publication est régulier et annuel ; il est supérieur ou égal à 2 titres par an ;

. Les publications doivent être à compte d’éditeur et la structure propose aux auteurs des contrats d’édition conformes à la législation en vigueur ;

. La diffusion du catalogue doit être organisée en librairies, y compris pour les versions numériques des ouvrages ; le catalogue est axé sur les domaines suivants : littérature, sciences humaines et sociales, arts, patrimoine culturel (cf. précisions plus loin) ;

. Chaque publication a un ISBN, le catalogue est référencé sur le FEL (Fichier exhaustif du livre) : www.dilicom.net , et l’éditeur satisfait aux obligations du dépôt légal.

*Le projet*

* Publication d’un premier catalogue ou mise à jour et impression d’un catalogue existant,
* L’impression du catalogue devra être effectuée avant le 31 octobre 2018.

**Spécificités**

La subvention de la Région est forfaitaire, elle est calculée sur la base du devis de conception et d’impression. Elle ne peut excéder 50 % du coût des devis fournis et est plafonnée à 5 000 €.

Seules les prestations effectuées en externe par un tiers, avec justificatifs, seront prises en compte pour le versement d’une subvention.

**Obligations**

L’éditeur qui se verra attribuer une aide à l’impression de catalogue devra faire figurer en 4ème de couverture dudit catalogue les éléments ci-dessous :

* Le logo de la Région, disponible sur le site de la Région <https://www.auvergnerhonealpes.fr/77-logo.htm>
* La mention suivante : « Ce catalogue a été réalisé avec le concours de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. ».

**3 exemplaires justificatifs** devront être transmis à parution : 2 exemplaires à la Région\* et 1 à l’Agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre & lecture.

\* *: suivant site de dépôt (Lyon ou Clermont-Ferrand), en fonction de l’implantation de la maison d’édition*

**Calendrier exceptionnel en 2018**

Pour les catalogues 2018, date limite de dépôt des dossiers : **9 mars 2018**

Pour les catalogues 2019, la date sera celle du 31 octobre 2018

*NB : il s’agit de la date limite d’envoi des dossiers (cachet de la Poste faisant foi). Tout dossier reçu après cette date ne sera pas examiné et devra être présenté à la commission suivante.*

**Composition du dossier**

* Pour une première demande de subvention : copie du document attestant de l’implantation du siège social de la maison d’édition dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (Kbis de moins de 12 mois, SIRET, etc.).
* Une lettre de demande de subvention et de présentation de la maison d’édition.
* Un exemplaire du précédent catalogue de la maison d’édition.
* Devis de composition, impression, façonnage, reliure, etc. à l’en-tête des imprimeurs : avec mention du tirage, du format et du nombre de pages.
* Le **formulaire de demande de subvention** dûment complété et signé.
* RIB (impératif pour chaque demande).

**Modalités**

Les dossiers font l’objet d’une instruction commune par les services de la Région et de l’agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre & lecture.

Une copie du dossier doit être adressée à chacun des destinataires ci-dessous :

* Région Auvergne-Rhône-Alpes (en fonction du territoire d’implantation de la maison d’édition) :

Monsieur le Président du Conseil régional

Direction de la Culture et du Patrimoine

Service des Industries Culturelles

site de Clermont-Ferrand site de Lyon

A l’attention de Stéphanie Thomas A l’attention de Sylvie Monfray

59, boulevard Léon Jouhaux – CS 90706 1, esplanade F. Mitterrand – CS 20033

63050 Clermont-Ferrand cedex 02 69269 LYON cedex 02

* Auvergne-Rhône-Alpes Livre & lecture

A l’attention de Narges Temimi

25, rue Chazière

69004 Lyon

**Seuls les dossiers complets et envoyés au plus tard à la date limite de dépôt (cachet de la poste faisant foi) seront soumis à l’examen du Comité.**

**Renseignements**

. Région Auvergne-Rhône-Alpes

* Stéphanie Thomas : [stephanie.thomas@auvergnerhonealpes.fr](mailto:stephanie.thomas@auvergnerhonealpes.fr)
* Sylvie Monfray : [sylvie.monfray@auvergnerhonealpes.fr](mailto:sylvie.monfray@auvergnerhonealpes.fr)

. Auvergne-Rhône-Alpes Livre & lecture – Narges Temimi : [n.temimi@arald.org](mailto:n.temimi@arald.org)

 **FORMULAIRE**

**Aide à l’impression de catalogues d’éditeurs**

**Nom de la maison d’édition :**

Nom du responsable du suivi de dossier de demande :

Tél : Courriel :

Diffusion : Distribution :

***Précédent catalogue***

Nombre de titres figurant au catalogue :

Date d’impression du catalogue :

Nombre de pages :

Format :

Tirage :

Canaux de diffusion :

* Par voie postale :
* Sur les salons :
* Via diffuseur :

Coût de fabrication, composition, mise en pages, impression, brochage, etc.

Total HT : *fournir les factures*

Evaluation du montant des tâches réalisées en interne (HT) :

*Préciser la nature des postes concernés et le volume horaire*

***Nouveau catalogue (faisant l’objet de la présente demande)***

Nombre de titres figurant au catalogue :

Nombre de pages :

Format :

Tirage :

Canaux de diffusion :

* Par voie postale :
* Sur les salons :
* Via diffuseur :

Coût de fabrication, composition, mise en pages, impression, brochage, etc.

Total HT : *fournir les devis*

Evaluation du montant des tâches réalisées en interne (HT) :

*Préciser la nature des postes concernés et le volume horaire*

**Montant de la subvention demandée à la Région :**

Informations complémentaires :

*Fait à le*

*Signature et fonction*